

# ACTION URGENTE

## LES 50 RÉFUGIÉ·E·S BLOQUÉS SUR UN ÎLOT DOIVENT ÊTRE SECOURUS

Depuis le 14 juillet, 50 personnes en quête de sécurité, dont 12 enfants, trois femmes enceintes et une femme de 70 ans diabétique, sont bloqués sur une petite île du fleuve Évros, où elles vivent dans des conditions dangereuses et très difficiles. Ces personnes, qui sont des réfugié·e·s syriens et palestiniens, n'ont pas de nourriture ni d'eau potable et elles ont signalé que deux des enfants sont malades et que la femme diabétique a besoin de soins médicaux urgents. Malgré les mesures provisoires décidées par la Cour européenne des droits de l'homme la semaine dernière, ces personnes n'ont toujours pas été secourues. Les autorités grecques doivent de toute urgence les secourir et leur apporter l'aide et les soins médicaux dont elles ont besoin, et veiller à ce qu'elles aient accès à la procédure d'asile en Grèce et à ce que le principe de non-refoulement soit respecté.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**Panagiotis Theodorikakos**  
**Minister of Citizen Protection**  
Ministry of Citizen Protection  
P. Kanellopoulou 4  
10177 Athens  
Grèce

Courriel : [pressoffice@yptp.gr](mailto:pressoffice@yptp.gr)  
Twitter : @theodorikakosp

Monsieur le Ministre,

Je vous écris pour vous faire part de ma grande préoccupation au sujet de la sécurité et du bien-être de 50 personnes qui sont des réfugié·e·s et qui sont bloquées depuis le jeudi 14 juillet 2022 sur une petite île du fleuve Évros, où elles vivent dans des conditions dangereuses et très difficiles. Ce groupe est composé de 47 Syrien·ne·s, dont 13 personnes d'origine turque, et de trois Palestiniens. Figurent parmi eux 12 enfants, trois femmes enceintes et une femme diabétique de 70 ans.

Les réfugié·e·s ont dit à Greek Council for Refugees et à HumanRights360° – les deux organisations qui les représentent – qu'ils n'ont pas de nourriture ni d'eau potable ni de soins médicaux ni de quoi se tenir au chaud pendant la nuit. Deux des femmes enceintes en sont à un stade avancé de leur grossesse. Ces derniers jours, ils ont désespérément signalé qu'ils ont faim et soif, que deux des enfants sont malades et que la femme diabétique a besoin de toute urgence de soins médicaux.

Le 20 juillet 2022, la Cour européenne des droits de l'homme a ordonné aux autorités grecques de ne pas expulser de Grèce ce groupe de réfugié·e·s et de leur fournir « de la nourriture, de l'eau et des soins médicaux adéquats en fonction de leurs besoins, jusqu'à nouvel ordre ». Cependant, ces réfugié·e·s n'ont jusqu'à présent pas reçu de secours.

**Compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons de vous conformer de toute urgence aux mesures provisoires prononcées par la Cour européenne des droits de l'homme et de respecter les obligations qui incombent à votre pays au titre de la Règle 39 du Règlement de la Cour. Nous vous demandons de veiller à ce que ces 50 réfugié·e·s soient secourus, à ce qu'ils reçoivent une aide et des soins médicaux, à ce qu'ils aient accès à la procédure d'asile en Grèce et à ce que le principe de non-refoulement soit respecté. Leurs droits fondamentaux à la vie, au respect de l'intégrité physique et à la santé doivent être respectés.**

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Selon les informations communiquées par Greek Council for Refugees et par HumanRights360, deux associations qui représentent les 50 réfugiés devant la Cour européenne des droits de l'homme, la direction de la police d'Orestiada leur a fait savoir qu'elle n'arrivait pas à localiser ce groupe de personnes. L'organisation a été informée du fait que les autorités ont reçu les coordonnées géographiques de ce groupe.

Les personnes bloquées sur la petite île ont dit aux deux associations que le 24 juillet, des personnes arabophones ont fait irruption et les ont menacées en leur ordonnant de retourner en Turquie. De plus, le groupe a ces derniers jours dit aux deux associations que la femme diabétique de 70 ans a de toute urgence besoin de soins médicaux, que l'un des enfants a de la fièvre et saigne du nez, et qu'un autre enfant a perdu connaissance à cause de la chaleur et de la faim.

Actuellement, les renvois forcés illégaux et violents restent fréquents aux frontières de la Grèce et se font en toute impunité, et les organisations humanitaires qui tentent d'aider les victimes de ces renvois forcés illégaux continuent d'être incriminées. Se basant sur les témoignages de 16 victimes, Amnesty International a [dénoncé](#) en juin 21 cas de renvois forcés illégaux et collectifs vers la Turquie survenus en 2020. Ces renvois auraient été effectués par des membres présumés des forces de l'ordre et par des personnes en civil. Environ un millier de personnes auraient été concernées. De nombreuses victimes ont en outre été placées en détention arbitraire et ont été soumises à des mauvais traitements, s'apparentant dans certains cas à des actes de torture. Aucune des personnes interrogées n'a eu la possibilité de faire une demande d'asile ou de contester son renvoi forcé. Les travaux de recherche d'Amnesty International, corroborés par les éléments recueillis par d'autres intervenants dignes de foi, ont montré que les renvois forcés illégaux constituaient de fait la politique adoptée par la Grèce en matière de gestion des frontières.

**LANGUE(S) À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 25 septembre 2022**

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**NOM ET PRÉNOM :** Un groupe de 50 personnes réfugiées (leur identité n'a pas été rendue publique)